



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
des Procédures Environnementales et Utilité Publique**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant les rapports établis à l'issue du quatrième réexamen périodique, intervenant au-delà de la trente-cinquième année de fonctionnement, des réacteurs électronucléaires 2 (INB n°86), 3 et 4 (INB n°110) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du BLAYAIS (commune de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS)

Par arrêté préfectoral du 10 septembre 2026, est prescrite une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs, portant sur la demande présentée par EDF relative au réexamen périodique des réacteurs électronucléaire n°2 (INB n°86), n°3 et n°4 (INB n°110) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais.

L'enquête se déroulera du **lundi 26 octobre au mercredi 25 novembre 2026 inclus**.

Le présent avis d'enquête, ainsi que le dossier d'enquête publique, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7453>

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, présenté sous la forme d'un document relié et comprenant les pièces listées à l'article R.593-62-5, sera consultable par le public sur support papier aux jours et heures d'ouvertures des mairies des communes distantes de moins de cinq kilomètres du périmètre de l'installation du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais : Braud-et-Saint-Louis, siège de l'enquête, ainsi que : Anglade, Saint-Androny, Saint-Ciers-sur-Gironde et Saint Estèphe.

Le dossier sera également consultable en version numérique sur un poste informatique en mairie de Braud-et-Saint-Louis.

En application des dispositions de l'article L 123-12 du Code de l'Environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Un site internet, comportant un accès au dossier d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public pourra consigner ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7453>

Les observations et propositions écrites sur ce projet pourront être adressées :

- par voie postale auprès de la commune siège de l'enquête : Mairie de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS, – 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis, à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, lequel les annexera au registre d'enquête ;

- par courriel à l'adresse : enquete-publique-7453@registre-dematerialise.fr

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/7453>

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site dédié à l'enquête.

Par une ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 8 juillet 2026 une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique. Elle est constituée comme suit :

Président : Monsieur Michel KNIPPER, retraité, Directeur Intercités des Lignes et Territoires de la SNCF

Membres titulaires : Madame Céline MIECAZE, agent immobilier

Madame Laurie SOULARD, cheffe de projet

Membre suppléant : Monsieur Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, directeur retraité promotion immobilière

La commission d'enquête ou au moins un des commissaires enquêteurs seront présents, en mairies, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

Braud-et-Saint-Louis (Commune siège)	Anglade	Saint-Androny	Saint-Ciers-sur-Gironde	Saint-Estèphe
26 octobre 2026 de 9h00 à 12h00	04 novembre 2026 de 14h00 à 17h00	16 novembre 2026 de 9h00 à 12h00	26 octobre 2026 de 13h30 à 16h30	29 octobre 2026 de 9h00 à 12h00
18 novembre 2026 de 13h30 à 16h30	06 novembre 2026 de 14h00 à 17h00	23 novembre 2026 de 9h à 12h	02 novembre 2026 de 13h30 à 16h30	05 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
25 novembre 2026 de 14h00 à 17h00	09 novembre 2026 de 14h00 à 17h00	24 novembre 2026 de 9h à 12h	10 novembre 2026 de 9h00 à 12h00	19 novembre de 14h00 à 17h00

Des informations complémentaires relatives au dossier pourront être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de :

- Monsieur Christophe DEPASSE, Directeur Délégué Technique – CNPE du Blayais
- Madame Laure DURAND, Cheffe de Mission Grand Carénage - CNPE du Blayais

Courriel : be-dpn-cnpe-blayais-enquetepublique@edf.fr

À l'issue de la procédure, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection tiendra compte des conclusions de l'enquête publique dans son analyse du rapport mentionné au premier alinéa de l'article L. 593-19 du code de l'environnement, ainsi que pour les prescriptions qu'elle serait amenée à prendre le cas échéant.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront, dès réception, tenues à la disposition du public auprès des communes, lieux d'enquête publique, à la DDTM de la Gironde, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Gironde, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

